

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014

Séance du 24 novembre 2014

## 10 Service d'Aides aux Toxicomanes (SATO) – conseil d'administration – désignation d'un membre

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAM

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABEADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M.ASSAMTI

Pouvoir à :

M. BOUKACHBA

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Mme GOMES-NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

L'association a pour objet et finalités de :

- Contribuer à la liaison dans le cadre des départements de l'Oise et de l'Aisne avec toutes personnes morales et physiques, services, organismes ou établissements quels qu'ils soient s'intéressant aux difficultés et aux problèmes relatifs d'une part à l'addiction sous toutes ses formes, sa prévention, son dépistage, son traitement notamment sur le plan de la réinsertion professionnelle et défendre leurs intérêts communs, d'autre part aux conduites à risques des adolescents et des jeunes majeurs ainsi qu'à l'aide à la parentalité ;
- Créer tous services et établissements nécessaires et, si besoin, en assurer la gestion ou aider à leur fonctionnement ;
- Participer directement ou indirectement en collaboration avec tous organismes et institutions publics ou privés à la formation et au perfectionnement des personnes des services et établissements concernés par les problèmes d'addiction et les conduites à risques de l'adolescence ;
- Promouvoir toutes actions permettant de prévenir les conduites à risques chez les adolescents et les jeunes majeurs ainsi que l'aide aux parents ;

# maintenant !

- Initier et/ou participer à la dynamique de la prévention spécialisée ;
- Développer toute action de formation professionnelle continue en relation avec la prévention, le dépistage, le traitement des problèmes d'addiction et la réinsertion professionnelle ;
- Mener en liaison avec les services et organismes intéressés, toutes études, enquêtes ou recherches relatives à l'inadaptation engendrée par les phénomènes d'addictions et plus largement par les comportements à risques chez les jeunes.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative et sur convocation du président.

Il nous est demandé d'élire un membre du conseil municipal qui siègera au sein du conseil d'administration du SATO de Picardie.

Les candidats proposés sont :

- **Monsieur ASSAMTI Mohamed.**

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales », en date du 24 novembre 2014,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstentions : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : de désigner **Monsieur ASSAMTI Mohamed** ;  
appelé à siéger au conseil d'administration du SATO.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **09 DEC. 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... 11/12/2014

et publication ou notification le... 09/12/2014

CREIL, le... 11/12/2014

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



**Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy**

2/2